



Droits des enfants suite au à la perte de notre maman

Par **Spocky**, le **25/02/2010** à **01:27**

Bonjour,

J'ai perdu ma maman en 2009 des suites d'un cancer.

Je suis issu d'un premier mariage avec neuf enfants.

Notre mère a été divorcé de notre père en 2000 et c'est remariée en 2005 avec un monsieur sans contrat de mariage à la marie de Paris. Ce dernier est venu s'installer chez notre mère avec aucuns bagages.

Aujourd'hui nous voudrions récupérer quelques effets personnel de notre maman mais son mari ne veut pas.

Moi, mes frères et sœurs voudrions faire poser un monument sur la tombe en ciment de notre maman hors son mari nous le refuse aussi, il nous dit que c'est sa femme et sa concession.

L'ambiance n'est pas des plus amicale avec son mari et la parole très difficile.

Quel sont nos droits ?

Comment devons nous procéder ?

Merci d'avance

Cordialement.